A U R I N

septembre 2025

Les échos d'Aurin

Tout au long de l'année

Ordre du jour :

- ♦ **Bilan SAISON 2024-2025**
- ♣ **Élection / Démission du Bureau**
- ♥ **Calendrier**
- ♠ **Questions diverses**

Reprise de la saison 2025-2026 le jeudi 16 octobre 2025

Activité sportive : saison 2025-2026

AURIN pilates

Votre Coach : Michel PICAS
Jour : mercredi 20h à 21h à la salle des fêtes (hors vacances scolaires)
Tarif : annuel Aurinois : 80€
Tarif : annuel extérieurs : 140 €
Début des cours : 10 septembre

La fiche d'inscription est disponible par mail ou à la mairie.

Qu'est ce que la méthode PILATES ?

Le Pilates est une méthode pour travailler les muscles en profondeur, et surtout la sangle abdominale, en renforçant les muscles. On apprend à développer les muscles faibles, et à relâcher les muscles trop tendus dans le but d'équilibrer sa musculature.
C'est un ensemble d'exercices de mise en forme physique et mentale. Cette méthode est conçue pour développer le corps de manière harmonieuse à travers une série d'exercices variés.
Les cours de Pilates peuvent être utilisés comme sport complet, comme complément à un autre exercice physique ou comme méthode de rééducation. Corriger une mauvaise posture, lutter contre le mal de dos, détendre la colonne vertébrale, prendre conscience de son corps et esprit, stimuler la vitalité, réguler son rythme respiratoire, lutter contre le stress…
La méthode Pilates privilégie la qualité aux dépens de la quantité, elle vous amène progressivement à vous faire ressentir vos mouvements, vous vous sentez vivre…
Pilates est un procédé reposant et relaxant car l'esprit est engagé totalement avec le corps.

Voici un rappel des horaires à respecter concernant l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage : tondeuse, motoculteurs ....

les jours ouvrables :	08h30 - 12h	/	14h30-19h30
Samedi :	9h - 12h	/	15h - 19h
Dimanche et jours fériés :	10h- 12h	/	16h - 18h

Bruits de voisinage

Respect

Tolérance

Apprenons à **bien** vivre ensemble

Nuisances sonores : aboiements de chiens, comportements bruyants, tapages, travaux de bricolage ou de jardinage, appareils électroménagers, et appareils de diffusion de musique ...

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définie la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa **durée**, sa **répétition** ou son **intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Permanence conciliateur de justice à CARAMAN

Conciliation de Justice

Un conciliateur de justice assure en mairie de CARAMAN, des permanences les 1er et 3ème mercredis du mois de 9h à 12h.

Ces permanences se font uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie de CARAMAN au 05 62 18 81 60.

Nouvelle secrétaire de mairie

A Compter du 1er octobre, Sandra CAZENEUVE remplacera Cécile de BETTIGNIES.

J'ai été ravie de participer à la vie de la commune durant ces 5 dernières années...

Au revoir à tous !

c'est fini sur Aurin

Tel secrétariat : 05 61 83 78 30

Mail : secretariat@mairie-aurin.fr

Tel urgence : 06 06 98 07 00

site de la mairie

-->

www-mairie-aurin.fr

Suivez-nous sur notre application

Terres du Lauragais / AURIN

Découvrez l'application mobile Terres du Lauragais !

La vie à AURIN

Église St André

2 églises et leurs cloches qui carillonnent

Église Ste Apollonie

des coqs qui chantent

des animaux qui vivent à proximité

des chasseurs et leurs chiens

et des agriculteurs qui travaillent leurs champs

Apprenons à vivre ensemble dans notre village rural

Mairie - place du 19 mars 1962 - 31570 AURIN Directrice de publication : Sandrine VERCRUYSSE Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique